FORMULE N° 54.

RELEVÉ DU SCRUTIN APRÈS QUE LES BULLETINS ONT ÉTÉ COMPTÉS.
(Art. 50 (8).)

District électoral d.....Bureau de votation n°.....

Nombre de bulletins reçus de l'officier rapporteur.....		.....
Nombre de bulletins déposés pour.....	.....	
" " "	.....	
" " "	.....	
" " "	.....	
" " "	.....	
" " "	.....	
" " "	.....	
Nombre de bulletins *REJETÉS.....	.....	
(* Un bulletin REJETÉ signifie un bulletin que le sous-officier rapporteur a remis à un électeur pour voter, mais qui, à la fermeture du bureau de votation, a été trouvé, dans la boîte du scrutin, immaculé ou marqué d'une manière tellement irrégulière qu'il ne peut être compté.)		
Nombre total des bulletins trouvés dans la boîte.....	.....	
Nombre des bulletins inutilisés non détachés des livrets.....	.....	
Nombre des bulletins **GÂTÉS.....	.....	
(** Un bulletin GÂTÉ signifie un bulletin qui, le jour du scrutin, n'a pas été déposé dans la boîte du scrutin mais que le sous-officier rapporteur a trouvé sali ou imprimé incorrectement, ou que le sous-officier rapporteur a remis à un électeur pour voter et *a*) que l'électeur a détérioré en le marquant, et *b*) qui a été remis au sous-officier rapporteur en échange d'un autre.)		
Total.....	.....	.....

Nombre de noms sur la liste électorale officielle utilisée au scrutin.....

Je certifie par les présentes que le relevé ci-dessus est exact.

Daté à.....

ce.....jour d.....19...

.....
Sous-officier rapporteur.